

Marseille République lance les procédures d'expulsion

Le 24 juillet prochain, Marseille République assigne 10 familles au tribunal d'instance pour non-respect du non-renouvellement du bail. Celles-ci n'ayant pas bénéficié de propositions de relogement conformément aux engagements publics, l'association Un Centre Ville Pour Tous accompagne les familles dans leur démarche avec une relative « sérénité ».

DIX familles, habitant rue de la République ou boulevard des Dames, disposant de baux 1989 ont reçu mardi matin la visite d'un huissier leur signifiant une assignation au tribunal d'instance par Marseille République pour une demande d'expulsion. L'audience est fixée au 24 juillet prochain.

« Il y a un an, une cinquantaine de familles a reçu un non-renouvellement de leur bail motivé par une

opération de rénovation imminente sur l'îlot », expose Nourredine Abouakil de l'association Un Centre Ville Pour Tous qui assiste certaines de ces familles dans leurs démarches. « Si quarante ont été relogées, les dix familles aujourd'hui assignées n'ont fait l'objet d'aucune proposition écrite ou orale. »

L'association envisage cependant sereinement cette procédure judiciaire. « La demande d'expulsion se fait au motif que les personnes n'ont pas respecté le non-renouvellement de bail mais l'assignation a des motifs ambigus. On peut lire "en vue de la validation des congés". Ces congés motivés par une opération de rénovation méritent un examen juridique, comme le souligne l'association depuis longtemps, estimant que des travaux, même lourds, ne sont pas liés à une fin de bail », développe Daniel Carrière, président d'un Centre Ville Pour Tous, qui qualifie donc de « positive cette possibilité de débat ».

« L'assignation stipule

aussi une conciliation, ce qui suppose un litige. Or, ces familles n'ont jamais refusé quoi que ce soit puisque l'on ne leur a jamais rien proposé », ajoute encore

Nourredine Abouakil. Et d'insister sur l'absence de méfiance des familles, rassurée par des engagements sur le relogement des familles pris publiquement par les différents acteurs de cette opération de rénovation. « Le préfet, le maire, le président du conseil régional et celui du conseil général se sont tous engagés sur les solutions de relogement offertes aux familles », insiste Nourredine Abouakil. « Ce qui est normal puisque nous ne sommes pas là en présence d'une opération purement privée, les investissements publics étant importants. Il ne serait donc pas supportable de voir cet argent public participer à l'éviction de familles, désormais considérées comme indignes de vivre dans cette rue rénovée. »



A.S.

Sur les cinquante familles habitant les îlots concernés, quarante ont été relogées et dix sont aujourd'hui assignées au tribunal. (Photo Laurent SACCOMANO)